

Au cœur du réseau de transports d'Île-de-France, **Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance des solutions innovantes pour toutes les mobilités d'aujourd'hui et de demain.**

## Vos transports changent !



**Offre de transport adaptée** au rythme de vie des Franciliens (des bus plus souvent et plus tard)



**Matériel roulant plus confortable** (nouveaux trains, bus « zéro émission », ...)



**Nouvelles mobilités** en complément du réseau classique (covoiturage, Parcs Relais, parkings vélos, Véligo Location, ...)



**Services numériques du quotidien** (navigateur multimodal régional, information en temps réel, ...)

## Le règlement intérieur

Les usagers ou leurs responsables légaux s'engagent, lors de la signature du formulaire de demande de transport, à respecter le règlement intérieur.

Afin de participer à la sécurité et au confort de tous, **l'usager, ou ses responsables légaux s'il est mineur, s'engagent à :**

- Être ponctuel au lieu de prise en charge.
- Présenter au conducteur à chaque montée le titre de transport.
- Respecter les règles de sécurité et les consignes du conducteur.
- Respecter les personnes et les biens.

**Le non-respect de ces règles** sera sanctionné par :

- Une lettre d'avertissement.
- Une exclusion temporaire du transport de 3 jours ouvrables en cas :
  - de non-respect des personnes et des biens ;
  - de récidive suite à une lettre d'avertissement.
- Une exclusion temporaire du transport de 6 jours ouvrables en cas de récidive suite à une première exclusion.
- Une exclusion définitive du transport en cas de récidive après l'exclusion de 6 jours.

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des circuits spéciaux scolaires gérés par Île-de-France Mobilités, ainsi qu'à ceux gérés par des autorités organisatrices de proximité ne proposant pas leur propre règlement intérieur.



## Les 10 règles pour voyager en sécurité

### À la montée

- Je suis présent à l'arrêt **5 minutes** avant l'horaire de passage du car.
- J'attends l'arrêt complet du car avant de monter.
- Je présente **systématiquement mon titre** de transport à chaque trajet.



### Pendant le trajet

- Je place mon sac/ cartable **sous le siège** ou dans le porte-bagages.
- J'attache ma ceinture de sécurité.
- Je reste assis et calme pendant tout le trajet.
- J'ai un comportement **respectueux** vis-à-vis du conducteur et des autres voyageurs.



### À la descente

- J'attends l'arrêt complet du car avant de descendre.
- J'attends le **départ du car** pour traverser.
- Je ne reste **jamais sur les aires de stationnement** pour les cars.

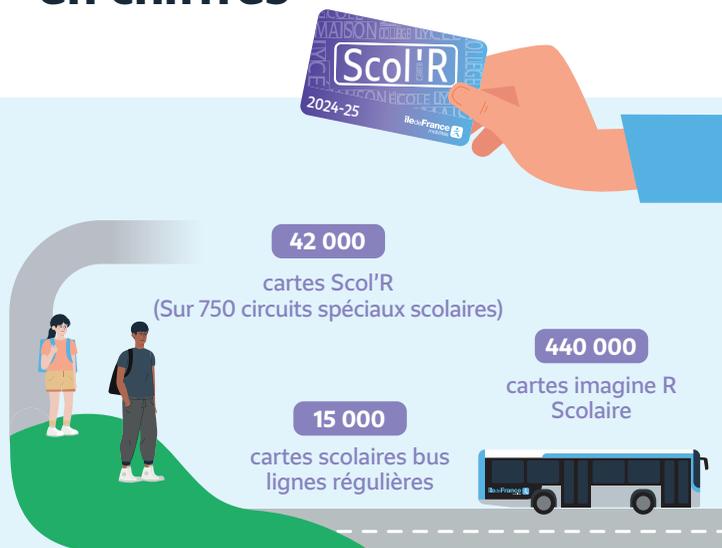


# Île-de-France Mobilités

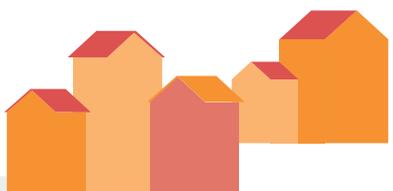
est responsable de l'organisation et du fonctionnement des **transports scolaires.**

À ce titre, et dans le cadre de sa mission de service public, Île-de-France Mobilités investit chaque année 45 millions d'euros dans les **750 circuits spéciaux scolaires** qui transportent quotidiennement 42 000 élèves.

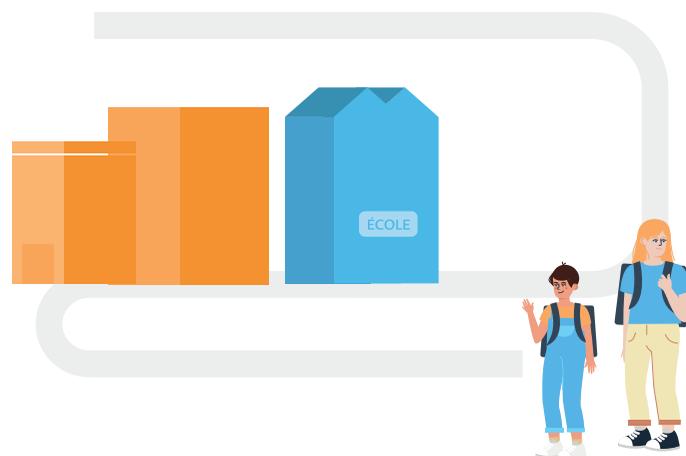
## Une année scolaire en chiffres



## Les circuits spéciaux scolaires, c'est quoi ?



Île-de-France Mobilités met en place un circuit spécial scolaire lorsqu'il n'existe pas de lignes régulières, routières, ou ferrées permettant aux élèves de moins de 21 ans résidant en Île-de-France de se rendre de leur zone d'habitation à leur établissement scolaire.



**Île-de-France Mobilités finance** une grande partie des coûts des circuits spéciaux scolaires et fixe les tarifs régionaux en vigueur.

Certains Conseils départementaux, voire d'autres collectivités, aident les familles à financer la carte Scol'R.

## La carte Scol'R

Les élèves bénéficiaires d'un circuit spécial scolaire doivent être munis de la **carte Scol'R** et la présenter au conducteur lors de chaque montée.



Ce titre de transport obligatoire permet de réaliser un **aller-retour quotidien** pendant les périodes scolaires.

### ! Attention !

La carte Scol'R est valable uniquement sur un seul circuit spécial scolaire. En cas d'utilisation de cette carte sur les lignes régulières, vous vous exposez à une amende pour défaut de titre de transport.



Pour toute question relative aux circuits spéciaux scolaires : [iledefrance-mobilites > Titres et tarifs > Transports scolaires > circuits spéciaux scolaires.](http://iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/transports-scolaires/circuits-speciaux-scolaires)

Vous y trouverez les coordonnées de votre autorité organisatrice de proximité gérant le transport sur votre territoire d'habitation.

## Comment s'inscrire ?

**Vous devez vous inscrire en ligne chaque année scolaire à partir de mi-juin soit :**

▶ En scannant le QR code



▶ En renseignant le lien suivant : <http://idf-mobilites.fr/tsa-inscription>



## La carte Scol'R Junior

**Île-de-France Mobilités a créé un tarif Scol'R Junior à 24,40 euros par an**, réservé aux élèves de moins de 11 ans au 31 décembre de l'année en cours, ou scolarisés en primaire.

### Le forfait Imagine'r remboursé !

Les élèves bénéficiaires du tarif Scol'r junior à 24,40 euros peuvent se faire rembourser leur forfait Imagine'r.

COMMENT PROCÉDER ?

Rendez-vous sur : [iledefrance-mobilites.fr/imagine-r-carte-scol-r](http://iledefrance-mobilites.fr/imagine-r-carte-scol-r)